Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-212202618-20261112-2026110105-DE

COMMUNE DE QUINTENIC

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2026
Convocation du 5 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze novembre à vingt heures, en salle du Conseil municipal de la mairie, les membres du Conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur BOULARD Jérémy, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Absent : 1
Votants : 11

Présents : BOULARD Jérémy, THEZE Christine, GOUR Philippe, JÉHAN Christèle, PERRET Marie-Laure, GOUAULT Guillaume, MERDRIGNAC Yvan, MACÉ Justine, LABBÉ Emilie, LUDET Kévin.
Absent excusé ayant donné pouvoir : MABBOUX Christian donne pouvoir à GOUR Philippe.
Secrétaire de séance : THEZE Christine.

Délibération 2026-11-01-05

FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Pour donner suite aux échanges intervenus lors du précédent Conseil municipal en date du 8 octobre 2026 concernant la demande de participation au fonds d'aide aux jeunes par le Département pour l'année 2026, le Conseil municipal confirme sa volonté de soutenir cette initiative départementale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (11 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION), décide de :

- PARTICIPER au fonds d'aide aux jeunes à hauteur de 0,40 € par habitant (363 habitants), soit un montant de 145,20 €.
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette participation.

Fait le 12 novembre 2026,
Le Maire,
Jérémy BOULARD

La Secrétaire de séance,
Christine THEZE

MAIRIE DE QUINTENIC (Côtes-d'Armor)

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, compte-tenu de son affichage le 19 NOV. 2026

et de sa transmission en Préfecture le 19 NOV. 2026